

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :« *Les destinataires du rapport d'observations définitive disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. »*

Réponse du Président de la communauté de communes Inter Caux Vexin



Madame Laurence MOUYSET
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes Normandie
21 rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN CEDEX

Buchy, le 20 septembre 2024



Madame la Présidente,

Par lettre du 9 juillet 2024, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), pour les exercices 2017 et suivants.

J'avais attiré votre attention dans ma réponse au rapport sur les erreurs matérielles qu'il contenait.

Vous m'avez donc transmis, le 26 août dernier, une nouvelle version qui se substitue au précédent rapport et auquel il m'appartient de répondre dans un nouveau délai fixé à un mois à compter de sa réception.

Ainsi, la procédure de contrôle est entrée dans sa phase ultime avant communication à l'organe délibérant de la nouvelle version du ROD et de ma réponse que vous trouverez ci-après.

La Chambre a relevé la bonne santé financière de la CCICV tout en notant que l'élargissement de ses compétences notamment la mobilité d'une part et la rénovation énergétique de son patrimoine d'autre part, allaient générer des dépenses importantes.

Je fais mienne cette analyse d'autant que les projets contenus dans le Plan Climat Air Energie Territorial initié par l'assemblée délibérante lors de sa réunion du 6 novembre 2018 et approuvé le 27 juin 2023, sont particulièrement ambitieux.

Cette bonne santé financière est le fruit de la dynamique de développement économique déployée au cours de ces dernières années et d'un niveau d'endettement actuel faible – la Chambre a d'ailleurs chiffré la capacité de désendettement à environ 6 mois.

La collégialité a pointé un niveau d'intégration fiscale plus faible que la moyenne des Communautés de Communes ce qui a pour effet de minorer le montant de la dotation globale de fonctionnement. Il s'agit là d'un des enjeux importants que le conseil communautaire aura à examiner dans les prochains mois.

De même, le Conseil Communautaire devra, comme il est rappelé, adapter le financement de la gestion des déchets au niveau du service rendu aux administrés et ce, dans un processus d'harmonisation du taux de la part fixe de la TEO~~M~~.

A cet effet, il sera proposé au conseil du 7 octobre prochain de recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour permettre la bonne adéquation entre le coût et le paiement du service rendu.

Tous ces sujets relèvent du caractère hétérogène des structures antérieures à la CCICV (trois EPCI et quatre communes), de sa récente création et des différentes étapes pour bâtir un mode de co-construction de la politique intercommunale dans un temps court et dans un cadre juridique toujours plus foisonnant. La remarque relative au montant des attributions de compensation sur le multi accueil en est l'illustration.

Aussi, les observations de la Chambre portant sur les premières années de l'existence de la CCICV sont très précieuses, au demeurant attendues : elles faciliteront son adaptation aux enjeux qu'impose son territoire avec ses 64 communes à dominante rurale aussi grand que celui de la Métropole de Rouen Normandie.

Le rapport d'observations définitives est effectivement riche d'enseignements ; il fera l'objet d'une présentation détaillée devant le conseil communautaire. A cette occasion, j'apporterai au préalable les compléments suivants :

- S'agissant de la fiabilité des comptes, les éléments justificatifs des restes à réaliser dont certains n'avaient pas été fournis pour l'exercice 2021, ont été produits en totalité pour l'exercice 2023.
- S'agissant de la gestion de la régie Ludisports, les fonds déclarés manquants en page 27 du rapport ont fait l'objet de versements auprès du comptable public comme en attestent les documents produits auprès de la Chambre en réponse au rapport provisoire.
- S'agissant du contrat de cartes d'achat, conclu en 2011 comme le relève la Chambre, certaines dépenses autres que de carburant ont été réglées grâce à ce moyen de paiement en raison de difficultés pour procéder au paiement par virement administratif.

Tel est le cas de l'achat des vignettes « Crit'Air » pour les véhicules de la CCICV et des frais de transport et d'hébergement des représentants de celle-ci au congrès de l'intercommunalité de France du 5 au 7 octobre 2022 à Bordeaux.

Ce moyen de paiement est attractif dans son mode de fonctionnement mais doit s'accompagner de la plus grande traçabilité par les utilisateurs dans le cadre d'un nouveau contrat qui sera soumis au Conseil Communautaire du 7 octobre 2024. Dans cette attente, j'avais demandé à mes services de procéder à la destruction des cartes concernées, ce qui a été réalisé dès le mois de janvier 2024.

- S'agissant de la gestion comptable, un processus de modernisation de la gestion administrative a été engagé notamment par l'anticipation de l'instruction comptable M57 et l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Cette dynamique doit se poursuivre et s'accélérer par la dotation de moyens supplémentaires tant en personnel qu'en outils logiciels et par une formalisation accrue de certaines procédures.

Sur ce point de votre contrôle, la CCICV a missionné un spécialiste en finances locales, comme je vous en ai informée le 25 avril dernier, jour de mon audition à la Chambre, avec à l'appui les documents relatifs à son recrutement en qualité de médiateur financier ainsi que le premier bilan de son action, notamment :

- Evolution des méthodes du Service « Finances Comptabilité » :
 - ✓ Développer la compétence technique : analyse budgétaire et analyse financière, indicateurs d'alerte, perspectives financières dans le cadre du budget ;
 - ✓ Mise en place de la gestion des AP/CP ;
 - ✓ Opérations de fin d'année : amortissements, provisions et rattachement des charges et des produits pour obtenir le résultat le plus fin et dégager de l'autofinancement ;
 - ✓ Gestion du 1068, écriture d'affectation des résultats, permettant de couvrir le besoin de financement, les investissements nouveaux et apprécier le recours à l'emprunt ;
- Evolution des méthodes des autres services communautaires (services « dépensiers »):
 - ✓ Assurer la qualité de la chaîne de la dépense publique ;
 - ✓ Perfectionner la culture de la comptabilité d'engagement ;
 - ✓ Tableau mensuel de suivi budgétaire pour une meilleure maîtrise des crédits ;
 - ✓ Grilles de contrôle interne en application de la responsabilité financière des gestionnaires publics
 - ✓ Amélioration de la préparation budgétaire 2025 ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN www.intercauxvexin.fr

○ **Pôle de Buchy** : Siège social 252, route de Rouen, BP 44, 76570 BUCHY - 02 35 34 73 74

○ **Pôle de Martainville** : 190 Route du Château, 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE - 02 35 23 13 37

➤ **Pôle de Montville** : Maison de l'intercommunalité, CS 10025, 76710 MONTVILLE - 02 32 93 91 13

2/3

En tant qu'exécutif de la CCICV, j'ai retenu comme priorités, l'action concertée avec le comptable public sur la tenue de l'actif et le contrôle des régies ainsi que l'encadrement de la fonction achat.

Sur ce dernier point, il est nécessaire d'intensifier une culture commune de l'achat public responsable entre les trois pôles territoriaux en toute sécurité juridique. A cet effet, j'ai demandé à l'administration de mettre en place des ateliers de travail dès l'automne prochain.

La Chambre a fait le constat d'une faible augmentation des effectifs de la CCICV depuis sa création (soit 4 agents en équivalent temps plein). Il m'apparaît en effet nécessaire d'adapter les moyens en personnel aux exigences de performance attendue et à l'exercice des compétences de la CCICV.

Je partage avec la Chambre la nécessité de renforcer le contrôle interne et la gestion de certains projets d'investissements en AP/CP, dans le prolongement du travail entrepris qui a déjà produit de nombreux effets.

On en mesure les avancées en constatant que bon nombre d'observations de la Chambre n'ont plus cours, à titre d'illustrations, les actions de communication avec le rendu compte des délégations, la production du bilan d'activité de l'office de tourisme, le bilan annuel des cessions, le plan pluriannuel d'investissement, les dotations aux provisions pour contentieux d'urbanisme, le contrôle des régies et sous-régies grâce aux actes de l'organe délibérante et l'organisation d'une réunion de travail avec les sous-régisseurs par la conseillère aux décideurs locaux programmée le 26 septembre prochain, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'harmonisation de la redevance spéciale à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 07 octobre prochain

Dans notre objectif de performance de l'action publique, que je sais partagé par les élus de la CCICV comme par ses services, le contrôle de la gestion est intervenu fort à propos et je tiens à remercier la Chambre pour ses recommandations et pour l'excellent accueil qui m'a été réservé lors de l'audition du 25 avril 2024.

J'ajoute à titre personnel avoir trouvé rassurant que l'institution que vous présidez reconnaisse les erreurs matérielles qu'elle a commises tout comme nous, gestionnaires de l'action publique, nous attachons à améliorer nos pratiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon profond respect.

Le Président,

 Éric HERBET *